



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 23 mars 2021

à 19h.30, salle polyvalente de Salavaux.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Election et assermentation du nouvel huissier
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis municipal N° 2021/01 : Fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau communal
8. Préavis municipal N° 2021/02 : Demande de crédit de CHF 2'570'000.00 de réalisation pour le pont de la Broye
9. Préavis municipal N° 2021/03 : Demande de crédit de CHF 9'336'000.00 pour la construction du réservoir de Charmontel
10. Préavis municipal N° 2021/04 : Réfection des infrastructures agricoles, étape 4. Demande de crédit de CHF 1'642'00.00
11. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
12. Interpellations – motions – postulats
13. Divers et propositions individuelles.

19h.30. **La Présidente, Mme Nicole Arzrouni**, ouvre la séance, et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères présents, à la Municipalité, pour ce premier conseil de l'année 2021 qui se trouve dans la dernière ligne droite de cette législature.

Comme la Covid-19 sévit toujours, le Conseil se tient encore dans une configuration spéciale pour la protection de chaque personne présente et les règles en vigueur sont rappelées.

Elle salue également la présence de représentants de la presse : Mme Chantal Rouleau pour La Liberté, M. Pierre Koestinger pour le Journal de la Broye et M. Galliker pour 24Heures.

Des intervenants externes sont également présents pour la présentation des différents objets faisant partie de l'ordre du jour.

Pour rappel, Mme Arzrouni signale que la séance est enregistrée.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Claire-Marie Spahr et MM. Arnaud Guignard, Christian Kolly, Jean-Michel Loup, Philippe Loup, Patrick Rattaz, Nicolas Vincent et Fabian Wohlhauser, ainsi que l'absence de M. Steve Loup.

Présents : 41 ; Absents : 9. La majorité absolue est fixée à 22. Le quorum est atteint.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

La Présidente informe que, conformément à l'article 49 du règlement du Conseil communal, la convocation est parvenue aux conseillers au moins cinq jours avant la date du conseil. Un ordre du jour actualisé a été envoyé le 18 mars 2021, apportant un point supplémentaire, soit au point 3, élection et assermentation du nouvel huissier.

Mme Arzrouni met cet ordre du jour en discussion.

M. Alexandre Bardet prend la parole. Il informe l'assemblée qu'il représente ce soir un groupe de préparation au conseil qui s'est retrouvé le jeudi 18 mars, afin d'étudier ensemble les préavis municipaux. Ce groupe était composé d'élus des deux nouveaux partis, ainsi que de personnes qui ne sont pas partisans. Ce groupe propose une rocade à l'ordre du jour, à savoir, soit de prendre le préavis 2021/01, fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau communal, après le préavis 2021/04, soit la réfection des chemins. Ils sont d'avis qu'il faut traiter les gros préavis en premier, et terminer par le préavis 2021/01.

Mme Arzrouni demande s'il y a d'autres modifications à apporter à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour modifié est soumis au vote à main levée :

Vote :

Aucun avis contraire et 4 abstentions. **La modification est acceptée**, et nous allons procéder selon ce nouvel ordre du jour (Préavis 2021/01 passé du point 7 au point 10).

3. **Election et assermentation du nouvel huissier.**

M. Nicolas Verdon ayant démissionné du poste d'huissier au 31 décembre 2020, M. Anthony Martinucci, employé communal, domicilié à Chabrey, a été proposé pour le remplacer. Ce dernier a accepté ce mandat. Cette fonction serait exercée jusqu'au 30 juin 2021, puisque l'huissier est nommé pour la législature en cours. Pour la prochaine législature, cette nomination devra être faite lors de l'installation des nouvelles autorités.

La Présidente met cette candidature en discussion. Aucune autre proposition étant faite, il est décidé de passer au vote.

Vote :

A main levée, **M. Martinucci est élu à l'unanimité.**

La Présidente demande à M. Martinucci de s'avancer devant le Conseil, afin de procéder à son assermentation. L'assemblée est priée de se lever.

Après lecture du texte du serment tel qu'il est prévu à l'article 9, alinéa 1 de la loi sur les communes, M. Martinucci répond qu'il le promet.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Le procès-verbal a été transmis par courrier le 25 février dernier. Il ne sera donc pas lu. Aucune demande de modification n'a été demandée. Ce dernier est néanmoins mis en discussion.

La Présidente prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté par un lever de mains. **Il est accepté à l'unanimité.**

5. Communications du bureau

La Présidente apporte les communications suivantes :

A la demande de M. Michel Jaunin, municipal, une commission ad hoc, composée de Mme Joëlle Roch, MM Arnaud Guignard et Victorio Quercia a été mise en place fin février, pour suivre la révision des statuts du SDIS, ainsi que ceux de l'organisation de la renaturation de la petite Glâne.

Le 7 mars 2021 était non seulement le jour des élections communales, mais également des votations fédérales. Le taux de participation de la commune s'est élevé à un peu plus de 59% au niveau fédéral. Il en ressort que la commune a voté comme le canton.

Par rapport aux élections communales, un dispositif spécial avait été mis en place, qui a été un peu compliqué par les mesures de protection anti Covid. Le bureau a pu bénéficier du nouveau lecteur de code barre pour le contrôle des cartes de vote, grâce au nouveau programme de gestion du greffe municipal ; ce qui a révolutionné le travail de contrôle. Le bureau a pu contrôler 262 cartes le samedi en fin d'après-midi et 173 le dimanche, ce qui montre que les gens votent plutôt tard.

Le résultat de la Municipalité a pu être livré à 16h.32, ceux du Conseil communal à 18h.42. **La Présidente** aurait espéré mieux, mais c'était déjà beaucoup mieux que Montreux !

Ce prochain dimanche 28 mars verra l'élection du 2^{ème} tour à la Municipalité. C'est également le passage à l'heure d'été. Pour le dépouillement, on verra quand on arrivera à livrer les résultats, tout dépendra d'une part du taux de participation, et d'autre part du nombre de bulletins modifiés, mais aussi du nombre de personnes qui apporteront encore leur bulletin de vote le dimanche matin, particulièrement entre 10h.00 et 11h.00, heure de fermeture du bureau de vote.

La Présidente précise que pour les prochaines élections, qui seront les élections cantonales, il faudra réfléchir à la mise en place d'un dispositif digne d'une grande commune pour effectuer le dépouillement. Il faudrait peut-être envisager de travailler dans une grande salle telle que celle-ci, pour avoir plus de place, mais cela représentera également un défi informatique.

Le 25 mai 2021, M. Le Préfet procédera à l'assermentation des nouvelles autorités. La semaine prochaine, le bureau établira la liste définitive des conseillers communaux. Les viennent-ensuite seront contactés pour confirmer leur élection et leur intégration dans le conseil communal, afin de remplacer les personnes élues à la Municipalité.

6. Communication de la Municipalité.

Mme Mireille Schaer, municipale, nous informe que notre nouveau responsable de l'office du tourisme a bien pris ses marques, et qu'il s'est mis directement au travail pour la préparation des fontaines Pascales qui seront visibles jusqu'au 11 avril. Elle remercie les personnes qui

ont bénévolement décoré ces fontaines. Il y a trois parcours, car cette année ces fontaines s'étendent jusqu'à Cudrefin.

La Municipalité n'a pas d'autre communication à donner.

7. Préavis municipalité 2021/02 : Demande de crédit de CHF 2'604'000.00 de réalisation pour le pont de la Broye.

La Présidente informe que le traitement de ce préavis avait été initialement prévu pour le conseil du 24 mars 2020, qui avait été annulé, et le préavis avait également été retiré à la suite du dépôt d'un recours effectué par une entreprise de travaux. Les différents documents relatifs à ce dossier ont été reçus par les conseillers, ainsi que les rapports, et ne seront donc pas lus.

La Municipalité a souhaité faire une présentation sur ce sujet. Avant de lui passer la parole, **Mme Arzrouni** dit que, selon son point de vue, une présentation pour un projet conséquent est un peu tardive, car on doit prendre une décision ce soir. Il aurait peut-être fallu soumettre une présentation avant le préavis, ce qui aurait été plus judicieux. M. Adrian Rosser applaudit ?

M. Blaise Gaillet, municipal, rappelle que le projet de ce pont a un parcours rallongé, étant donné du recours déposé par une entreprise, mais a finalement abouti à une demande de crédit de CHF 2'604'000.00. La procédure a été rallongée et ralentie avec les mesures sanitaires et la pandémie. Mais il est important d'assurer le bon fonctionnement de ce pont, de le mettre aux normes du jour, soit le renforcement pour le passage des camions, et la création d'une passerelle cyclable et piétonne.

M. Joël Duc est l'ingénieur qui a préparé le projet de réalisation pour le pont de la Broye. Il présente à l'assemblée les travaux prévus. Il fait un bref historique du pont qui date de 1897 et qui est un monument rare dans le canton de Vaud.

Par le passé, il a déjà été fait un renforcement pour passer de 18 à 24 tonnes pour les camions. L'état du pont s'est passablement dégradé notamment en raison de l'étanchéité des structures. Il faut également sécuriser le passage des cyclistes. En 2007, le bureau a été contacté pour faire une étude de projet qui a mis en évidence une corrosion avancée dans la zone d'ombre du pont. L'étanchéité n'est plus efficace, ce qui a fragilisé la structure. La passerelle existante devient vieillissante. Il a été examiné la possibilité de faire une passerelle supplémentaire. Les travaux prévus consistent en une intervention sur le pont lui-même, et dans la création du prolongement de la piste cyclable, avec une accolade à l'existante. Pendant les travaux, le trafic des bus sera prévu par les chemins AF passant vers la déchetterie, et les poids lourds, par une autre route. Les véhicules légers pourront continuer de circuler sur le pont en unidirectionnel pendant les travaux, avec une gestion par des feux. Pour garantir la sécurité des piétons pendant les travaux, il est prévu une passerelle provisoire, qui sera aussi utilisable par les cyclistes.

Des plans sont présentés et expliqués par M. Duc.

Les pieds de l'arche sont également corrodés à cause du salage hivernal notamment. Il y aura 4 grandes phases principales pour la réalisation de ces travaux, et celles-ci sont expliquées, étape par étape. M. Duc est remercié pour sa présentation.

La Présidente passe la parole à la Commission ad hoc, composée de MM. Christophe Tombez, Jean-Charles Lauper et Ulrich Weyermann.

M. Ulrich Weyermann, rapporteur, donne lecture de l'entier du rapport.

La commission ad hoc demande notamment que «le conseil communal soit informé par le municipal en charge du dossier au plus tard pour la prochaine assemblée de cette législation, pour répondre aux questions suivantes :

- *Ce recours n'a fait qu'augmenter le coût du projet pour notre commune.*
- *Le lien qui nous a été indiqué permettant de connaître la décision de l'autorité de recours CDAP ne nous fait pas clairement comprendre pourquoi le recourant avait été finalement désavoué. Nous désirons être informés des raisons pour lesquelles le recourant a été finalement débouté ?*
- *Les frais de justice et d'avocats ne sont pas encore connus. Nous désirons en connaître le montant et pourquoi ne sont-ils pas ajoutés au coût du projet ?*
- *Notre commune a eu tous les frais du jugement et en plus une augmentation du coût à sa charge. En conséquence, est-ce que l'argumentation d'adjudication était adéquate ?*
- *Pour quelles raisons il a fallu avoir recours aux services d'un bureau d'ingénieur pour cette procédure d'adjudication ? »*

Malgré tout, leurs conclusions sont les suivantes :

« Notre commission recommande aux membres du conseil communal :

- *d'approuver ce projet de mise à l'enquête en considérant l'assainissement du pont existant et de remise en conformité. Il est impératif de ne plus tarder*
- *de lui accorder un crédit de CHF 2'604'000.00 TTC*
- *de financer cet investissement par la trésorerie courante*
- *de négocier au mieux la subvention cantonale de base CHF 517'000.00*
- *d'amortir le solde de cette dépense sur 30 ans*
- *de justifier pour le conseil communal l'éventuel utilisation du poste « divers et imprévus 15% » de CHF 300'000.00 une fois le projet terminé. »*

Mme Arzrouni remercie M. Weyermann. Avant d'entrer dans la discussion, la parole est passée à la Commission des finances pour son rapport.

M. Jean-Jacques Loup, rapporteur, donne lecture de la conclusion du rapport de la commission des finances qui stipule :

- *de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux d'assainissement et de remise en conformité du pont de la Broye ;*
- *de lui accorder un crédit de CHF 2'604'000.00 à cet effet ;*
- *de financer cet investissement par la subvention cantonale d'environ CHF 517'000.00 et le solde de CHF 2'087'000.00 par la trésorerie courante ;*
- *d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans, à raison de CHF 69'600.00 par année, par le chapitre 43, la première fois au budget 2022.*

La Présidente demande si la Municipalité a quelques compléments d'information à apporter, par rapport aux questions posées par la commission ad hoc.

M. Blaise Gaillet, municipal, informe que dans un premier temps, l'entreprise a été exclue sur des critères de sous-traitance. A la suite de la décision de la CDAP, il a été aussi établi que cette entreprise pouvait être écartée sur des critères de références, car des travaux qu'elle mentionnait n'avaient pas été prévus d'être effectués en son nom, mais c'était une entreprise tierce qui avait été mandatée. De ce fait là, la procédure a pu continuer et le recourant a été débouté. Finalement, le parcours a été long, mais les travaux vont pouvoir se faire. Ils espèrent pouvoir donner au pont un surplus de vie de 80 ans, ce qui mènerait ce pont à l'âge respectable de 200 ans.

La Présidente remercie M. Gaillet, et ouvre la discussion.

M. Alexandre Bardet souligne qu'à la page 3 du préavis municipal, on peut lire que le Canton de Vaud a confirmé provisoirement des subsides à hauteur de 50%, soit environ CHF 517'000.00. M. Bardet relève que ce chiffre ne correspond à aucun des chiffres qui ont été fournis. Il a bien compris que la passerelle n'avait pas été comptée. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

M. Blaise Gaillet, municipal, répond que les subventions du canton sont fournies sur la partie revêtement du pont. Etant donné la passation de ce pont de la commune de Constantine à Vully-les-Lacs, ils pourront à nouveau aller discuter avec le canton de la conservation de cet ouvrage et obtenir des subventions supplémentaires.

M. Alexandre Bardet demande aussi si l'abattage des arbres qui a lieu au bord de la Broye, non loin du pont, est dû à cause des travaux ? Il aimerait aussi connaître la couleur du pont, et savoir s'il est envisagé de garder la passerelle provisoire.

M. Blaise Gaillet, municipal, répond que les arbres sont abattus par le groupement forestier, car ils étaient dangereux, et que cela n'a rien à voir avec le pont. La couleur du pont restera la même qu'actuellement pour garder son authenticité historique, et la passerelle ne pourra pas être gardée, car c'est plus un échafaudage éphémère qui permettra aux promeneurs et écoliers d'éviter le chantier.

Mme Sabine Thierrin demande - étant donné que cette passerelle est située de l'autre côté de la route, contrairement à celle actuellement en fonction - comment vont faire les enfants pour traverser la route ? Est-ce que se sera suffisamment sécurisé ?

M. Blaise Gaillet, municipal, répond qu'ils traverseront la route en face des immeubles protégés, sur le passage piéton actuel.

Mme Sabine Thierrin demande si ce sera avant ou après les feux.

M. Blaise Gaillet, municipal, ne peut pas dire pour le moment où seront situés les feux.

Mme Sabine Thierrin demande de concevoir la passerelle cycliste, prévue en bois, de façon à ce qu'elle ne glisse pas, et ce idem pour les piétons. Aura-t-elle un revêtement particulier ?

M. Blaise Gaillet, municipal, répond que le bois a été choisi afin d'éviter d'alourdir la construction, mais que des normes spéciales sont appliquées pour que cette passerelle ne glisse pas.

Mme Céline Duran aimerait mettre en garde la Municipalité concernant la sécurité des écoliers. Elle signale que vers l'EMS, le passage piéton est caché par les voitures garées le long de la route. Elle espère que cela se fera correctement, afin de garantir la sécurité des enfants.

M. Blaise Gaillet, municipal, répond que la remarque faite par Mme Céline Duran lors de la mise à l'enquête du pont, sur ce point, a été prise en compte ; tout le nécessaire sera fait pour garantir la sécurité des écoliers. Un plan et des explications seront donnés à l'école, afin que celle-ci informe les enfants, pour garantir le maximum de sécurité.

M. Pascal Ibanez demande quel sera l'éclairage du pont pour garantir la sécurité.

M. Blaise Gaillet, municipal, répond qu'un éclairage est prévu pour le pont, ainsi que pour les passerelles.

Aucune autre personne ne demande la parole. Il est procédé au vote.

Mme la Présidente demande aux conseillers qui acceptent le préavis municipal 2021/02, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux d'assainissement et de remise en conformité du pont de la Broye,
- de lui accorder un crédit de CHF 2'604'000.00
- de financer cet investissement par la subvention cantonale d'environ CHF 517'000.00 et le solde de CHF 2'087'000.00 par la trésorerie courante,
- d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans, à raison de CHF 69'600.00 par année, par le chapitre 43, la première fois au budget 2022,

de le faire en levant la main. 3 abstentions, pas d'avis contraire.

Le préavis municipal 2021/02 est accepté avec trois abstentions.

8. Préavis municipal N° 2021/03 : Construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés – Demande de crédit de CHF 9'336'000.00.

La Présidente informe l'assemblée que la Municipalité a aussi demandé à faire une présentation pour ce projet. Elle passe la parole au municipal Blaise Gaillet.

M. Blaise Gaillet explique le pourquoi de la présentation, car il s'agit d'un projet très complexe, afin de remettre aux normes les anciennes infrastructures pour l'alimentation d'eau potable. Il n'y aura qu'un ouvrage pour remplacer les réservoirs de Villars-le-Grand, Chabrey et Constantine. Cet ouvrage garantira aussi une meilleure distribution, ainsi qu'une meilleure défense incendie pour tout le secteur ouest de la commune.

M. Ferber, ingénieur chez CDSingénieurs prend la parole. Il donne un bref historique de la situation et fait un état actuel du réseau d'eau existant. Le réseau d'eau potable et d'incendie est encore fortement marqué par son historique, chaque commune possédant son propre réseau, son réservoir et ses propres sources avant la fusion des communes. Il est maintenant temps d'accroître les mesures de sécurité d'alimentation au vu de l'accroissement des villages, et de penser aussi avec le rattachement de la commune à l'ABV.

Le constat est qu'en matière de distribution d'eau et d'alimentation en cas d'incendie, les communes ont des responsabilités vis-à-vis des habitants. Les ouvrages existants sont vieillissants, et il faut aussi tenir compte de la modification des normes sanitaires en vigueur, car actuellement les normes ne sont plus respectées avec les anciens ouvrages. Les conduites doivent aussi être revues, elles ne sont plus adaptées pour les réserves sanitaires et incendie. En matière de défense incendie, les infrastructures existantes ne sont plus aux normes, et il faut également renforcer certaines zones. La pression de l'eau sur le réseau doit être aussi revue.

Il a été tenu compte de la spécificité et de la topographie de la commune de Vully-les-Lacs. La première étape est de créer un nouveau réservoir situé sur le bois de Charmontel à 584 m d'altitude, afin de servir Chabrey, Montmagny, Constantine et Villars-le-Grand. Les autres villages sont toujours alimentés par l'ABV (Bellerive, Salavaux, Vallamand) et transitoirement par les réservoirs du Vermou et de Mur.

Le réservoir de Charmontel sera alimenté, en priorité, par les eaux des sources communales (Chabrey, Constantine et Villars-le-Grand), et en appoint il sera utilisé l'eau de l'ABV, via les stations de pompages situées sur Chabrey et Constantine. C'est clair qu'il faut créer de nouvelles conduites pour prendre cette eau de source et alimenter le nouveau réservoir. Réserve alimentaire de 800 m³, réserve incendie 400m³. Construction en béton armé (2 cuves), appareillage en inox, et il sera commandé à distance.

Une station de pompage sera créée à Constantine, pour le pompage des sources de Constantine et de Villars-le-Grand, et le pompage d'appoint de l'eau de l'ABV. Ce sera une station enterrée, avec appareillage en inox et elle sera également commandée à distance.

Il sera fait l'assainissement de la station de pompage de Chabrey, également avec appareillage en inox et commandée à distance, et celle-ci s'occupera du pompage des sources de Chabrey.

Des conduites de distribution plus conséquentes seront faites pour Chabrey, Villars-le-Grand, Montmagny et Constantine. Il sera amélioré la distribution d'eau incendie, notamment pour Montmagny.

Les ouvrages qui sont faits remplaceront les ouvrages existants, soit les réservoirs de Montmagny, Villars-le-Grand, Constantine et Sous-Rin.

Le début des travaux est conditionné par les défrichements à réaliser dans le Bois de Charmontel et qui ne peuvent être effectués en période de végétation. Les travaux peuvent donc commencer dès la fin de l'été 2021. Le déroulement des travaux est pour partie conditionné par les conditions hydriques de réalisation des travaux dans les parcelles agricoles, afin d'en préserver leur qualité. L'enchaînement des travaux est dicté par la nécessité de garantir la distribution d'eau potable pendant toute la durée des travaux. Leur durée est estimée à deux ans.

Ce projet a été soumis à l'ECA et au Canton.

L'ECA a proposé une subvention de CHF 1'457'000.00 TTC. Le montant définitif de leur participation sera arrêté après finalisation du décompte général des travaux. Une part de CHF 133'500.00 doit être prise en charge par l'ABV pour des travaux réalisés sur leurs installations en fouille commune avec ceux de la Commune de Vully-les-Lacs.

La Présidente remercie M. Ferder pour ses explications. Elle passe maintenant la parole à la commission des bâtisses pour son rapport.

Mme Geneviève Bardet-Leresche donne lecture de la conclusion du rapport de la commission des bâtisses, qui stipule :

Conclusion :

Au vu des nombreux ouvrages vieillissants ne répondant plus aux besoins actuels en termes de capacité et de normes sanitaires, de l'évolution des demandes en eau ainsi qu'une défense incendie insuffisante en plusieurs zones du réseau, il apparaît absolument nécessaire de réaliser les travaux de construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés.

Néanmoins, l'ampleur des montants financiers en jeu (demande de crédit actuelle et future) exige une planification financière irréprochable afin d'être capable de réaliser tous les travaux nécessaires pour notre réseau d'eau potable communal, réseau qui est bien évidemment absolument indispensable à toute la population de Vully-les-Lacs.

Se fondant sur ce qui précède, la commission propose au Conseil communal :

1. *De donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés*
2. *De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 9'336'000.00. »*

Mme Arzrouni remercie Mme Bardet-Leresche et donne la parole à la commission des finances.

M. Matthieu Tombez, rapporteur, donne lecture des conclusions de leur rapport, qui stipule :

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- *de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés ;*
- *de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 9'336'000.00 ;*
- *de financer cet investissement de la manière suivante :*
 - o *CHF 2'205'500.00 par la trésorerie courante*
 - o *CHF 1'457'000.00 par la subvention cantonale /ECA*
 - o *CHF 133'500.00 par la participation de l'ABV*
 - o *CHF 5'540'000.00 par le biais d'un emprunt*
- *d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 2'205'500.00 sur le fond affecté « Eaux » 9280.810*
- *d'amortir le solde de CHF 5'540'000.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 184'700.00, par le chapitre 8100. »*

La Présidente ouvre la discussion.

M. René Fluri : Depuis la fusion des communes, il n'a pas été fait grand-chose sur ce réseau d'eau et, de ce fait, on l'a laissé se détériorer. Finalement depuis 5 ans, on fait des projets, mais finalement aucun projet n'a été présenté devant le Conseil. Maintenant, à la limite, pour la population, la Municipalité peut faire mieux, parce que finalement il faudra faire passer la douloureuse. On appelle ce projet réservoir d'eau de Charmontel, mais finalement on crée un nouveau réservoir pour : augmenter la réserve incendie, sauvegarder de l'eau de source, l'amélioration de la qualité sanitaire de l'eau de source, car elle n'est plus conforme, amélioration sanitaires des captages, et remplacement des conduites obsolètes, augmentation du diamètre de certaines conduites, etc... Si on déduit les subventions et l'ABV, on arrive à CHF 7'700'000.—à la charge de la commune. En revanche, pour finir le catalogue sanitaire émit par le Canton, il y aura encore CHF 6'000'000.— de travaux à faire dans le futur, ce qui veut dire qu'il faudra compter environ CHF 13'000'000.00 pour les 20 prochaines années. Maintenant il faut agir, et faire un plan de priorité de ce que l'on veut faire. Il faudra aussi revoir le prix de l'eau, car l'actuel est dépassé. On paie actuellement CHF 1.20 le m³. L'ABV nous facture l'eau à CHF 0.90, mais ce prix sera sûrement augmenté, car il y a plusieurs gros travaux prévus par l'ABV. Il a fait un calcul pour le prix de l'eau, avec les amortissements sur 30 ans, qui devrait arriver à un prix de l'eau probablement de CHF 2.—le m³. C'est à la Municipalité d'anticiper cet état de fait, afin que la population ne soit pas surprise d'une augmentation soudaine. Ce sont aussi les exigences au niveau sanitaires qui ont augmentés et créés ces problèmes. Les traitements de l'eau sont maintenant nécessaires pour l'eau de source. Il recommande à la Municipalité de faire une bonne information à la population.

M. Christophe Tombez dit que, comme on va centraliser l'eau pour une bonne partie au Charmontel, en tout cas pour quelques villages, et que d'autres travaux seront nécessaires dans le futur, et qu'on a également remarqué ces derniers temps que les conduites aussi peuvent lâcher, comment faire si ces conduites lâchent, et qu'on a qu'un seul réservoir, pour

amener l'eau aux habitants ? Il demande s'il ne serait pas judicieux de faire un préavis global avec une vision d'ensemble, plutôt que de scinder ces travaux par petits morceaux ?

M. Blaise Gaillet, municipal, informe qu'ils ont suivi le plan directeur de réfection de distribution d'eau, qui préconise comme priorité la réfection de cette section, soit refaire tout le côté ouest avec ce nouveau réservoir, et la suite c'est de revoir les conduites aussi côté est, mais la situation est différente, car il y a le réservoir de l'Allou. Si une conduite est cassée d'un côté, on peut ramener l'eau de l'autre côté, cela est prévu. La priorité est dans un premier temps d'abord de faire ce réservoir et les ouvrages associés, car pour le Fontainier il est difficile en période estivale, de garantir la quantité d'eau nécessaire dans les réservoirs, vu l'augmentation de la population résidente d'une part, mais aussi du tourisme d'autre part. Les exigences de qualité sont également maintenant un critère très important pour assurer cette distribution. Ce réservoir sera construit pour une grande durée de vie.

M. Ferder informe que deux vannes sont prévues dans le projet ; elles permettent d'alimenter le réservoir directement via la conduite de l'ABV en cas de problème. Et c'est vrai que pour eux ingénieurs, c'est compliqué dans ce genre de projet, car souvent les conduites sont vieilles et ce genre de rupture peut arriver.

Mme Arzrouni demande s'il y a d'autre question.

M. Fabrice Wuillemin dit qu'il n'y a pas d'approche globale, les arguments techniques et le préavis sont clairs, en revanche il aurait aimé savoir, à vision 2040, quels seront les autres investissements à faire, les impacts sur le coût de l'eau, et il pense qu'avant de voter il aurait aimé avoir une vision globale sur les 30 prochaines années.

M. Alexandre Bardet prend la parole en qualité de rapporteur du groupe de préparation. Ce préavis est donné sur la forme et non sur le fond. Ils savent que c'est un gros investissement, mais est-il judicieux de faire cet investissement encore lors de cette législature ? La présentation de M. Ferder était très bonne. La mise à l'enquête a été faite, le projet a été lancé, et maintenant on demande l'investissement, en nous précisant qu'on ne peut plus rien changer. Cette attitude du législatif agace et a tendance à les pousser à refuser ce dossier. Le 22 mars, jour de son anniversaire, c'est la journée internationale de l'eau, l'eau qui est à la base de la vie, et on doit s'assurer que chaque être humain puisse en avoir... Les installations communales sont jugées vieillissantes, mais il se rappelle dans le cadre du conseil général que Villars-le-Grand avait fait des rénovations. Il pense que ce n'est sûrement pas une urgence de faire ces travaux. Le groupe déplore que les travaux à venir, soit la partie Est pour environ CHF 6'000'000.00, ne soient mentionnés nulle part. Finalement, le groupe est arrivé à la conclusion qu'il va falloir repousser cette décision à la prochaine législature, soit lors du premier conseil des nouvelles autorités communales. Il précise que ces propos représentent l'avis d'une dizaine de personnes. A titre personnel, il a une question : à qui donne-t-on les commandes ? Est-ce qu'on donne les commandes à l'ABV ?

M. Ferder répond que les sources sont communales, et c'est pourquoi la commande sera donnée pour une branche à la commune et une autre branche à l'ABV. Les installations techniques seront assurées par l'ABV, mais elle ne peut pas commander les installations communales.

Mme Arzrouni demande si d'autres personnes souhaitent intervenir. Cela n'est pas le cas. On passe au vote.

La Présidente demande aux personnes qui acceptent le préavis municipal 2021/03, soit une demande de crédit de CHF 9'336'000.00 pour la construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés de le faire en levant la main :

Avis contraires : 2. Abstentions : 6. **Le préavis municipal est accepté.**

La Présidente informe l'assemblée que toutes les présentations faites ce soir seront mises en ligne sur le site de Vully-les-Lacs, dans le serveur gros fichier.

9. Préavis municipal no 2021/04 : Réfection des infrastructures agricoles – Etape 4 – Demande de crédit de CHF 1'642'000.00.

La Présidente informe que les différents préavis et rapports ont été remis à tous les membres du Conseil, et ils ne seront donc pas lus. La Municipalité a aussi demandé à faire une présentation pour ce projet.

M. Albert Gavillet, municipal informe l'assemblée qu'on subit les réfections des chemins, la dernière réfection ayant été faite, il y a deux ans, pour des collecteurs, et qu'il y a maintenant des chemins pour lesquels il devient urgent de s'en occuper. Il passe la parole à M. Léo Amiet, de NPPR Ingénieurs et géomètre SA, qui s'occupe de ce dossier. M. Gavillet informe également l'assemblée qu'ils ont reçu la commission fédérale des chemins pour faire l'expertise.

M. Léo Amiet expose le projet concernant cette étape numéro 3 (*en fait 4*), concernant la réfection de 13 chemins. Il passe rapidement sur la méthodologie d'étude et la présentation, car ce n'est pas le but de la présentation. Il passe aux plans des chemins, qui montrent 13 chemins à refaire. Tous ces chemins ont été visionnés et un constat d'état a été fait pour chacun. C'est sur cette base qu'il a été établi un planning de réfection. Ce plan présente trois étapes, soit la 1 urgente à refaire dans les 2 ans, en rouge sur le plan ; étape 2 : à refaire dans les 5 ans en bleu et étape 3, ceux à refaire d'ici 10 ans, en vert. Pour les autres chemins, considérés comme en bon état, aucune réfection n'est à faire. Ce plan montre cinq secteurs à refaire, soit :

Secteur 1 : Chabrey : deux chemins qui seront refaits en bitume, avec une largeur de 3m et 3,2 m.

Secteur 2 : Constantine, deux chemins qui seront refaits, dont un en mauvais état, qui sera refait en entier en bitume à 3m de large, et un autre, actuellement en herbe, qui sera refait aussi en bitume. Pour ces deux chemins, du moment qu'ils passent en dur, soit une modification de la nature du chemin, une mise à l'enquête est nécessaire.

Secteur 3 : les petits marais (Salavaux), deux chemins seront refaits en grave, car un est actuellement en très mauvais état et l'autre est en herbe, très boueux et difficile à pratiquer. De plus, ce chemin donne l'accès à la station de pompage, et l'exploitant de cette station de pompage n'arrive plus à y accéder en voiture.

Secteur 4 : aux Bioleys, l'artère principale, qui est en béton, est à refaire complètement également en béton ; elle sera élargie à 3 m, ce qui est une nécessité si on veut avoir des subventions. Actuellement, il est de 2,5 m et est en très mauvais état sur 50% de son parcours en tout cas. Un autre chemin, qui est en partie sur la commune d'Avenches, sera également à refaire en principe en béton, voire en bitume. Il y a également le chemin de la déchetterie, à refaire. Le chemin menant à la déchetterie a déjà été refait sur une partie ; il s'agira maintenant de faire le trajet en direction des champs.

Secteur 5 : Entre Vallamand et Mur, trois chemins sont à refaire. Le premier est le chemin en béton situé sur la route de Montmagny, entre la route de Vallamand et en face de celle menant à Mur, qui a une partie complètement démolie et affaissée. Les dalles en béton seront refaites,

le chemin sera élargi à 3m. Un chemin sera refait en bitume et élargi à 3m, et le dernier chemin à refaire est situé le long de la forêt du bois de l'Allou, qui sera refait en bitume, ce chemin étant aussi un accès au réservoir.

La Présidente remercie M. Léo Amiet pour sa présentation.

Mme Arzrouni pose la question à la Municipalité pour savoir il s'agit bien de l'étape 4 de l'infrastructure en général. Réponse oui, c'est bien l'étape 4.

Elle passe la parole à la commission ad hoc pour faire part des conclusions.

M. Adrian Rosser, rapporteur de la commission ad hoc chargée d'examiner ce dossier, composée de MM. Adrian Rosser, Claude Besson et Pierre Leuba, donne lecture de leur conclusion, qui stipule :

« Notre commission recommande aux membres du conseil communal d'approuver ce projet et de donner mandat à la municipalité d'effectuer ces travaux. Nous préconisons d'accorder le crédit demandé, de le financer et de l'amortir comme proposé par notre exécutif. »

La Présidente donne ensuite la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. Julien Schwab donne lecture des conclusions de leur rapport. Il y est notamment mentionné que lors de son analyse et après confirmation auprès de la Municipalité, la commission a constaté une erreur dans le préavis municipal concernant l'imputation de l'amortissement (poste 31 et non 8100). D'un point de vue formel, le préavis municipal doit donc être amendé sur ce point.

La conclusion de leur rapport est la suivante :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal, à savoir :

- *de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de la 4^{ème} étape de réfection des infrastructures agricoles ;*
- *de lui accorder un crédit de CHF 1'642'000.00 à cet effet ;*
- *de financer cet investissement avec un 1^{er} amortissement de CHF 985'200.00 correspondant aux subventions cantonales et fédérales, et le solde de CHF 656'800.00 par la trésorerie courante ;*
- *d'amortir cette dépense sur une période de 15 ans, à raison de CHF 43'800.00 par année, par le chapitre 31 (et non 8100). »*

La Présidente signale que le vote sera effectué en deux étapes, soit en premier lieu sur l'amendement proposé par la Commission des finances, et ensuite sur le préavis, amendé ou pas. La discussion est ouverte.

M. Simon Jaunin prend la parole. Il a une question sur le chemin qui mène à la station de pompage, dans les marais entre Salavaux et Villars-le-Grand. Il signale que tous les chemins qui ont été faits dans le secteur sont en bitume, et celui-ci est prévu en grave, alors qu'on sait qu'ils restent moins longtemps en bon état. Pourquoi ne pas le refaire en bitume, vu qu'il donne un accès direct à la station de pompage ?

M. Albert Gavillet, municipal, répond que c'est un choix qui a été fait, et qu'on ne peut pas mettre du bitume sur tous les chemins agricoles. Ils ont déjà refait des chemins en grave, stabilisés, à Montmagny, et ces chemins tiennent très bien.

M. Léo Amiet apporte un petit complément d'information, en ce sens que tous ces chemins sont subventionnés, et les instances fédérales et cantonales qui interviennent au niveau des subventions, regardent aussi l'état général des chemins ; ces instance désirent qu'un chemin sur deux soit en dur, et l'autre en grave. Concernant ce chemin, les chemins avant et après sont déjà en dur, du coup ce dernier doit être en grave. Les instances fédérales et cantonales vont le subventionner s'il est en grave, mais si nous voulons le faire en dur, la totalité des frais sera à la charge de la commune.

Aucune autre personne ne demande la parole.

La Présidente passe au vote en deux étapes.

Vote sur l'amendement proposé par la Commission des finances :

Les personnes qui acceptent l'amendement de la Commission des finances, à savoir d'effectuer l'amortissement sur le compte 31 au lieu de 8100 sont priées de le faire en levant la main.

Aucun avis contraire. 1 abstention. **L'amendement est accepté.**

Vote sur le préavis amendé :

Les personnes qui acceptent le préavis 2021/04 tel que présenté et amendé à l'instant, à savoir, l'amortissement à effectuer par le chapitre 31 et non 8100, sont priées de le faire en levant la main.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

La Présidente souligne que ce soir le Conseil communal vient d'octroyer des crédits pour un montant total de CHF 13'582'000.00.

M. Michel Verdon, municipal, aimerait faire une remarque à ce propos, car ce soir c'est vrai, il a été octroyé des crédits pour CHF. 13'582'000.00. Au bilan du 31.12.2020, l'avoir en caisse était de CHF 8'791'000.--. Cela justifie l'utilisation de près de CHF 5'000'000.00 prélevés de la trésorerie. Car les banques imposent sur les comptes (BCV et Postfinance) un taux négatif à 0.75%, dès le 1^{er} avril 2021. Il faut donc éviter de payer la banque pour garder notre argent. L'état des dettes au 31.12.2020 était de CHF 12'709'000.--. En cette soirée, c'est vrai qu'on investit une somme énorme, mais cela ne remet en aucun cas en question la capacité financière de la commune.

10. Préavis municipal 2021/01 – Fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau communal pour la législature 2021-2026.

La Présidente informe le Conseil que la Commission des finances a proposé différents amendements. Pour le traitement de ce préavis, elle explique la marche à suivre prévue, à savoir, un traitement en plusieurs étapes, d'abord les indemnités de la Municipalité, celles du Syndic, puis les indemnités du Conseil communal et pour finir les indemnités du bureau. Elle demande s'il y a des remarques quant à la manière de procéder.

M. Alexandre Bardet demande la parole et informe le Conseil que leur groupe a constaté que des propositions ont été faites par la municipalité, la Commission des finances et le bureau du Conseil communal, donc plusieurs propositions différentes. Il demande au bureau de faire un préavis concernant le Conseil communal, et à la Municipalité de faire un préavis pour la Municipalité. Il reste deux conseils avant la fin de la législature. Le groupe qu'il représente propose de ne pas entrer en matière sur ce préavis ce soir.

Mme Arzrouni résume la proposition de M. Alexandre Bardet, soit de ne pas entrer en matière ce soir pour le préavis 2021/01, mais que le bureau communal fasse un préavis pour le Conseil

communal et le bureau, et que la Municipalité fasse un préavis pour leurs indemnités et celles du syndic, et ce pour un prochain Conseil communal.

La Présidente passe au vote :

Les personnes qui acceptent que le préavis municipal 2021/01 ne soit pas traité ce soir sont priées de le faire en levant la main.

Pour : 24 voix : Avis contraires : 6. Abstentions : 11.

La proposition de non entrée en matière est acceptée par 24 voix.

Elle informe le Conseil qu'elle regardera avec la Municipalité la manière de reformuler ce préavis 2021/01, soit avec un préavis spécifique pour la Municipalité et un autre pour le Conseil.

M. Blaise Clerc, syndic, rappelle qu'un préavis doit être présenté par la Municipalité, et il ne voit pas comment cela va être possible de présenter la chose. Il nous informe de cela afin d'éviter un vice de forme.

La Présidente informe que le bureau du conseil a la capacité de faire un tel préavis. Il sera formulé différemment.

11. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales.

Aucune information à donner dans cette séance.

12. Interpellations- motions - postulats

Personne ne demande la parole.

13. Divers et propositions individuelles.

M. Christophe Tombez prend la parole, et explique qu'on a voté pour un beau budget, beaucoup d'engagements et au vu de ce qu'il a vu dans la commission ad hoc, il tient à rappeler à la Municipalité de bien respecter le marché public, dans la mesure du possible de faire travailler des entreprises locales. Ce serait bien que des gens de la région puissent profiter de ces travaux.

M. René Fluri revient sur les votations communales. Il fait remarquer qu'il y a eu environ 70 signatures de candidats, ainsi que celles des parrains des candidats au Conseil communal et à la Municipalité. Il a fait également le décompte des adresses des personnes qui ont été publiées sur le site de la commune, et de ce fait rendues accessibles au monde entier. Il demande à la Municipalité qui a autorisé la publication de ces signatures et adresses sur internet, et si l'instance qui a autorisé ces publications peut être tenue pour responsable en cas de plainte. Jusqu'à ce que ces questions soient clarifiées, il demande d'arrêter de mettre les adresses sur internet sans l'accord des personnes concernées, et informer que les documents originaux peuvent être vus au greffe municipal.

La Présidente demande du coup si cela sous-entendrait que les préavis municipaux devraient également être publiés sans les signatures ? Elle pose la question et ne demande pas une réponse immédiate, mais cela serait logique également.

M. René Fluri dit que les préavis ne sont pas sur le site, seulement à disposition sur le serveur protégé pour les conseillers.

La Présidente répond que non, les préavis, ainsi que les procès-verbaux du conseil sont également à disposition sur le site internet, et visibles par tous.

M. Blaise Clerc, syndic, informe que cette obligation est dans la loi sur l'information, et que ces informations doivent être publiées.

La Présidente signale qu'elle a également vu ce genre d'informations sur d'autres sites de différentes communes.

M. Christian Genilloud informe que durant cette période il a reçu passablement de questions concernant la suppression des piliers publics. La décision qui a été prise de les supprimer peut sembler anodine, mais du coup il y a pas mal de remarques de citoyens qui demandent de les remettre en fonction.

Une autre remarque lui a été faite, c'est que certains habitants aimeraient bien savoir, au niveau des conseillers, le village de domicile de ces personnes. Certains attachent beaucoup d'importance à savoir qui représente leur village.

Il demande également, à la suite des différentes présentations faites ce soir, mais également pour les futures, si on ne pourrait pas avoir un rétroprojecteur qui soit meilleur que ce que nous avons maintenant, ce qui serait plus lisible.

Mme Céline Duran a une question concernant le bureau communal. Il est fermé en raison de la pandémie. Elle demande pourquoi il reste fermé, pourquoi ne pourrait-il pas ouvrir à une personne à la fois. Si on a quelque chose à faire au bureau communal, on ne peut que téléphoner pour le mardi ou jeudi. Est-ce que ce système ne peut pas être amélioré ? Au secrétariat, ils avaient dit qu'il n'y avait pas plus de trois personnes par jour, est-ce que du coup, on ne pourrait pas ouvrir ?

Elle a également une question concernant la bibliothèque. Il a été annoncé au mois de décembre que le comité a démissionné, et que c'était la commune qui allait reprendre la gestion de celle-ci. Mme Blum a été engagée pour la gérer, et maintenant cette dernière est sous ARPEJE Avenches. Elle demande du coup qui gère cette bibliothèque, est-ce l'ARPEJE ou est-ce la commune ? Elle demande pourquoi on n'a pas été informé clairement au mois de décembre de la façon dont la bibliothèque sera gérée.

Mme Mireille Schaer, municipale, informe que la gestion de cette bibliothèque a été remise à jour au début de l'année, et sa gestion donnée à Mme Blum, qui fait également partie de ARPEJE. Ces deux bibliothèques ont une synergie ensemble (Avenches-Salavaux). Mme Blum a été engagée par Vully-les-Lacs, mais elle est sous convention avec ARPEJE pour faciliter les discussions avec le canton, qui met toujours des barrières et des difficultés au travers de ces bibliothèques scolaires. Cela permet de n'avoir qu'un seul répondant pour ces bibliothèques publiques. Mme Blum est bien engagée par Vully-les-Lacs et sera payée par Vully-les-Lacs. Ce n'est au fond uniquement que dans le souci de défendre cette bibliothèque publique par rapport au canton que cela s'est fait ainsi.

Personne d'autre ne demande la parole.

La Présidente informe que le prochain Conseil se tiendra le 11 mai 2021, avec notamment pour thème principal le rapport de gestion 2020.

Elle a le regret d'informer qu'il n'y a aucun apéritif ce soir, vu que les mesures anti-Covid sont toujours d'actualité.

La séance est levée à 21h.42.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

La Présidente :



Nicole Arzrouni



La Secrétaire :



Elisabeth Christinat